

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 570151 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 16(h) de l'ordre du jour

CX/FAC 03/33

Décembre 2002

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES ET LES CONTAMINANTS

Trente-cinquième session

Arusha (Tanzanie) 17 - 21 mars 2003

AVANT-PROJET DE CODE D'USAGES POUR LES MESURES PRISES À LA SOURCE POUR RÉDUIRE LA CONTAMINATION DES ALIMENTS PAR LES DIOXINES ET LES PCB DE TYPE DIOXINE

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent soumettre des observations sur la question ci-après sont invités à le faire en écrivant **avant le 31 janvier 2003** à l'adresse suivante: Service central de liaison avec le Codex des Pays-Bas, Ministère de l'agriculture, de l'aménagement de la nature et des pêches, B.P. 20401, 2500 E.K., La Haye, Pays-Bas (Télécopie: +31.70.378.6141; mél: info@codexalimentarius.nl, et d'en faire parvenir une copie au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie (Télécopie: +39.06.5705.4593; mél: Codex@fao.org).

HISTORIQUE

1. À sa trente-quatrième session, le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants (CCFAC) est convenu de demander des observations sur l'Avant-projet de code d'usages pour les mesures prises à la source pour réduire la contamination des aliments par les dioxines et les PCB de type dioxine. Il est en outre convenu que le groupe de rédaction dirigé par l'Allemagne, avec l'aide du Canada, de la Finlande, du Japon, des Pays-Bas, des États-Unis et du CEFC réviserait, en tenant compte des observations soumises, le Code d'usages pour distribution, nouvelles observations et examen à sa trente-cinquième session.¹

2. Les dioxines (PCDD/PCDF) en même temps qu'un groupe de PCB de type dioxine sont omniprésents dans l'environnement. Leurs comportements toxicologique et chimique présentent certaines similitudes mais leurs sources sont différentes. Les PCB, dont les PCB de type dioxine font partie intégrante, ont été produits volontairement à partir des années 30 et sont utilisés dans une gamme étendue d'applications. Ils sont encore employés dans des systèmes clos existants et se trouvent dans des matières solides, par ex., dans les matériaux de jointage. En revanche, les PCDD et les PCDF sont des sous-produits involontaires notamment de processus thermiques tels que les incinérations, les combustions, etc. Les sources d'émission, les voies d'émission et leur répartition dans l'environnement sont donc différentes pour les dioxines et pour les PCB.

¹ ALINORM 03/12, par. 156 et CL 2002/10-FAC, Part C 15

3. Le présent document traite des principales sources de dioxines et de PCB de type dioxine qui peuvent contaminer les aliments par différentes voies et montre qu'il est nécessaire de prendre des mesures à la source pour réduire les concentrations de dioxines et de PCB de type dioxine dans l'alimentation humaine et animale. Les récentes recherches montrent que l'apport de dioxines et de PCB de type dioxine dû à l'alimentation a diminué au cours des deux dernières décennies.

4. Plus de 90% de l'exposition humaine aux dioxines est liée à l'alimentation. Les aliments d'origine animale sont la principale voie de l'exposition humaine aux dioxines et aux PCB de type dioxines (environ 80 à 90% de l'exposition totale). Dans la plupart des pays, l'essentiel de l'ingestion alimentaire de dioxines et de PCB de type dioxine est dû à la contamination des graisses animales dans certains poissons et produits dérivés, la viande et les produits dérivés, ainsi que les produits laitiers. En ce qui concerne les animaux de production, y compris les poissons d'élevage, la charge de dioxines et de PCB de type dioxine est directement liée à la contamination des produits d'alimentation animale. Une approche intégrée est donc nécessaire pour réduire ces contaminants dans toute la chaîne de la production alimentaire.

5. Afin de réduire la contamination des aliments (et de limiter la fréquence du suivi), des mesures de contrôle aux niveaux des aliments pour animaux (y compris les aliments composés) sont nécessaires. Celles-ci peuvent impliquer l'élaboration de conseils en matière de bonnes pratiques agricoles, de bonnes pratiques d'alimentation animale et de bonnes pratiques de fabrication et l'adoption de mesures visant à réduire les concentrations de dioxines et de PCB, telles que:

- Fixation de valeurs limites ou de valeurs conseillées visant à exclure les ingrédients contaminés des aliments pour animaux y compris ceux d'origine naturelle (par ex., l'argile et la chaux) de la chaîne alimentaire; identification des aliments pour animaux ou des ingrédients de ces aliments contaminés .
- Identification de zones agricoles où la contamination par les dioxines/PCB atteint des niveaux inacceptables du fait des émissions locales, d'accidents ou du rejet illégal de matières contaminées, et suivi des aliments ou des ingrédients d'aliments pour animaux provenant de ces zones.
- Identification des aliments pour animaux ou des ingrédients de ces aliments susceptibles d'être contaminés .
- Suivi du respect de ces valeurs limites ou conseillées et élimination progressive des contaminants présents dans les matières premières.

6. Afin de réduire la contamination des aliments par les dioxines et les PCB, outre le contrôle de l'alimentation des animaux, des mesures supplémentaires peuvent s'imposer. Celles-ci peuvent inclure l'identification des zones très contaminées (cours d'eau, par exemple, avec contamination éventuelle des poissons ou du gibier ainsi que des animaux élevés en liberté) qui peuvent provoquer la contamination des aliments. Les mesures prises à la source permettent de réduire efficacement la contamination locale des aliments pour animaux et des denrées alimentaires.

7. Les mesures à prendre pour limiter ou réduire la contamination par ces sources peuvent ne pas relever des autorités nationales chargées du contrôle des denrées alimentaires, ni du Codex. Par conséquent, il est indispensable que les autorités nationales chargées du contrôle des denrées alimentaires et la Commission du Codex Alimentarius informent toutes les institutions ou organisations nationales et internationales concernées des risques de contamination des denrées alimentaires et leur demandent de prendre des mesures préventives.

8. Les sources actuelles de contamination de l'alimentation par les dioxines et les PCB incluent à la fois les nouvelles émissions et la remise en mouvement des dépôts dans l'environnement. Les nouvelles émissions de PCDD/PCDF suivent de préférence la voie de l'atmosphère, étant donné leurs sources principales. Les voies d'émission à partir des réservoirs de l'environnement (sédiments, sols) incluent l'eau, les plantes et la chaîne alimentaire outre l'atmosphère. Les nouvelles émissions de PCB, dont les substances apparentées du type dioxine, proviennent essentiellement de fuites, déperditions accidentelles et évacuation illégale des déchets. Les nouvelles émissions dans l'atmosphère dues à des processus thermiques et à la de matériaux d'étanchéité et autres

matières anciennes sont d'importance mineure. La remise en mouvement de PCB provenant de réservoirs dans l'environnement est analogue à celle des PCDD/PCDF. Les voies d'acheminement vers les aliments peuvent être très différentes pour les dioxines et pour les PCB, selon l'origine des émissions. Les mesures prises pour réduire les sources d'émissions de PCB portent sur la réduction des pertes provenant d'équipements existants, la prévention des accidents et un contrôle plus efficace de l'élimination des huiles et des déchets contenant des PCB. La réduction des émissions à la source des dioxines est axée sur l'amélioration des technologies des processus thermiques qui produisent des dioxines ainsi que l'application de techniques de destruction (par ex., dispositifs en bout de chaîne). Toutefois, pour certains aliments, comme par exemple les populations naturelles de poisson, il faudra plusieurs années avant que les mesures prises à la source donnent des résultats étant donné que la contamination de fond est générale dans le monde.

9. Des négociations sur un instrument international ayant force obligatoire pour l'application de mesures internationales concernant certaines substances organiques persistantes se sont achevées à Johannesburg (du 2 au 10 décembre 2000). Le 22 mai 2001, près de 100 pays avaient signé la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (dite la Convention POP; http://www.pops.int/documents/convtxt/convtxt_en.pdf). L'article 3, qui est au cœur de cette Convention, traite de l'interdiction de la production et de l'utilisation de 12 polluants organiques persistants, notamment les PCB. L'article 5 de la Convention, qui porte sur les mesures à prendre pour réduire et éliminer l'émission de sous-produits involontaires, y compris les PCDD/PCDF, énonce les dispositions concernant les sources nouvelles et celles existantes. Le texte de la Convention prévoit une réduction progressive de ces polluants avec à long terme leur élimination. Pour atteindre cet objectif ambitieux, les pays doivent élaborer un plan d'action visant à identifier, caractériser et traiter les émissions de dioxines et de PCB, et en particulier établir et mettre à jour des inventaires des sources et des estimations des émissions. Ils doivent aussi employer les meilleures techniques disponibles dans les nouvelles usines et installations. En ce qui concerne les usines existantes, les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales seront activement recherchées.

10. La Convention POP entre en vigueur lorsque 50 instruments de ratification ont été déposés. À ce jour, 151 pays ont signé et 22 pays ratifié la Convention POP. La Commission du Codex Alimentarius demande instamment aux autres États signataires de ratifier la Convention afin qu'elle puisse entrer en vigueur le plus rapidement possible. La Commission du Codex Alimentarius propose de mettre en œuvre, dans le cadre de la Convention POP, des programmes d'action spécifiques axés sur une réduction au niveau mondial des dioxines et des PCB de type dioxine dans l'alimentation humaine et animale.

11. Par ailleurs, les autorités nationales devraient renforcer leur action dans les domaines de l'information et de la formation de l'industrie et des consommateurs, afin de promouvoir un comportement qui facilite la prévention ou la réduction des émissions de dioxines et de PCB dans l'environnement.

12. La contamination par les dioxines et les PCB des aliments pour animaux et des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine devrait faire l'objet d'une surveillance régulière.